

entrer dans les détails. Je me contenterai donc de dire ceci: toutes ces dernières années, nous avons préconisé une politique susceptible d'élargir les horizons des Canadiens, de leur donner quelque idée et quelque aperçu de notre grandeur à venir, de susciter la collaboration entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux lorsque la collaboration s'impose si l'on veut élaborer une politique nationale de mise en valeur qui permette de développer nos ressources dans l'intérêt maximum du Canada. A cet égard, nous devons agir dans ces régions qui sont particulièrement touchées et se découvrent dans une situation inférieure par rapport au niveau général d'avancement et de développement des autres régions du Canada. On a demandé cet après-midi quelle était notre attitude à l'égard d'un problème intéressant les provinces Maritimes. La réponse se trouve dans le discours du trône où elle est ainsi formulée:

En vue de l'inauguration immédiate d'un programme de mise en valeur plus poussée des provinces atlantiques, vous serez priés d'autoriser, de concert avec les gouvernements provinciaux, la création d'aménagements destinés à la production et à la transmission d'énergie électrique à meilleur marché dans ces régions.

Selon mon très honorable ami, nous aurions changé notre programme et le gouvernement fédéral se serait engagé à financer intégralement des aménagements électriques dans les provinces Maritimes. Je n'ai pas son discours sous les yeux en ce moment, mais, parlant à Fredericton, et interrogé à ce sujet, il n'a pu, si j'ai bonne mémoire, lorsqu'on lui a demandé si ce programme permettrait de réduire le prix de l'énergie électrique, donner la moindre assurance en ce sens. En ce qui concerne l'objectif assuré, la différence entre notre programme et le sien est celle-ci: la mesure dont nous entendons saisir le Parlement permettra de réduire le prix de l'énergie électrique de façon que les provinces Maritimes puissent s'industrialiser davantage. Mais tant que le problème reste sans solution, une politique de sous-développement régional ne saurait avoir qu'un résultat: celui d'enrichir encore davantage les provinces riches et d'appauvrir encore davantage les provinces pauvres, du fait de leur insuffisance en énergie électrique à bon marché. Autrement dit, la croissance économique serait déséquilibrée. Le gouvernement antérieur a négligé les provinces Maritimes, les provinces atlantiques. Vers la fin de la dernière session, le Parlement a été saisi d'une mesure qui, soumise à l'examen intelligent des habitants des provinces Maritimes, s'est révélée à leurs yeux aussi insuffisante qu'indésirable.

Nous entendons en outre financer l'entreprise de Beechwood. Mon très honorable ami voudrait nous faire croire que ce financement sera entièrement assuré par les provinces. Or pendant très longtemps les habitants du Nouveau-Brunswick ont demandé au gouvernement précédent un secours financier ou des garanties quelconques. Nous estimons, pour notre part, que pour ce qui est de la mise en valeur des Maritimes et en ce qui concerne, d'une façon plus générale, notre mise en valeur nationale, que cette entreprise de Beechwood est de celles qui méritent un concours vraiment national.

A l'appel de l'ordre du jour, mon honorable ami a posé une question à propos des subventions à l'exploitation des houillères. Depuis des années, les membres du parti conservateur du Nouveau-Brunswick réclament des mesures en ce sens. Rien n'a été fait. Durant les campagnes électorales, on a donné à entendre que certaines mesures seraient prises mais, après les élections, on a oublié ces promesses. Nous estimons qu'il est temps d'établir un régime de subventions au transport de la houille en vue de la production d'énergie électrique dans les provinces Maritimes, à titre de partie intégrante du programme de production d'énergie et aussi à cause de la situation actuelle des régions productrices de houille dans ces provinces. Ces subventions serviront à deux fins; d'abord, elles assureront une demande de plus en plus forte pour la houille et aideront sensiblement à stabiliser l'industrie houillère en même temps qu'elles réduiront le coût de l'énergie électrique et contribueront par conséquent à créer un climat favorable à l'expansion de l'industrie et au relèvement des normes économiques dans ces provinces. Ces subventions font donc partie intégrante du programme national de mise en valeur.

Mon très honorable ami a parlé du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Je suis sûr que, s'il avait accepté l'avis du très honorable député de Melville (le très honorable M. Gardiner), il n'aurait pas eu à se demander si cette entreprise était possible, pouvait favoriser la diversification de l'industrie dans la Saskatchewan et assurer en même temps la restauration de vastes régions qui, pendant des années, ont été exposées à des alternances d'abondance et de disette.

Divers plans ont été soumis au gouvernement actuel à la suite de relevés effectués par des ingénieurs et, d'après ces relevés, il est incontestable que cette entreprise peut être menée à bien. Cependant, il faut commencer par surmonter certaines difficultés afférentes à ce projet et à son exécution. Diverses observations ont été soumises à cet égard et, au cours des années, le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada ont échangé